

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 899

présenté par

M. Cinieri, M. Taite, M. Cordier, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Dubois, M. Fabrice Brun,  
Mme Anthoine, M. Meyer Habib, M. Seitlinger et M. Ray

**ARTICLE 10 BIS**

Compléter l'alinéa 17 par les mots :

« , notamment la grille nationale de contrôle des établissements d'accueil du jeune enfant et la liste exhaustive des points de contrôle et de leurs modalités de contrôle ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin de renforcer l'efficacité de ces contrôles et des autorités qui les mènent et afin de favoriser les démarches d'auto-contrôle et d'auto-correction, il est demandé que l'ensemble des points de contrôle et leur modalités soient fixés de manière publique, nationale, exhaustive et opposable aux établissements comme aux autorités locales en charge du contrôle.